



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 8076

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les problèmes posés par la raréfaction des médecins, notamment généralistes en zones rurales. Ce problème se pose de façon de plus en plus aigüe y compris pour les résidents de maisons de retraite qui ne sont pas assurés d'accéder facilement à un médecin de premier recours ou traitant. À l'occasion de la précédente législature, elle avait suggéré aux pouvoirs publics d'agir sur plusieurs leviers. Des études ont montré que les internes souhaitent à une large majorité s'installer en priorité soit dans leur région d'origine, soit dans celle de leur faculté d'origine, soit dans celle de leur faculté d'accueil. D'autres études mettent en évidence une corrélation positive entre les étudiants venant d'universités situées en régions de basse densité médicale, et ayant fait des stages chez des médecins généralistes avec le choix de la médecine générale. Ces études notent aussi qu'un exercice pour partie salarié, avec un équilibre pluridisciplinaire permettant de rompre l'isolement du médecin peut être recherché. Par ailleurs, une réforme de l'accès au premier cycle de médecine en tant qu'elle permettrait de rendre plus juste l'accès aux études médicales entre candidats venant de différents milieux socio-professionnels et renouvelant de la sorte l'accès à la profession pourrait rendre plus évident le choix de la médecine générale hors le seul milieu urbain. Enfin, une meilleure prise en compte de la formation en médecine générale au long des études de médecine, point clef pour avoir des médecins motivés de premier recours et le développement en milieu rural ou dans les petites villes d'exercices « mixtes », le médecin étant payé par exemple par la collectivité pour suivre un groupe de patients et participer aux urgences tout en ayant un exercice libéral (cette solution mise en œuvre en Norvège apparaît comme apportant des résultats positifs tant en termes de présence de médecins de permanence des soins et de qualité du suivi des patients), seraient utiles. Elle lui demande si de telles propositions font partie des solutions envisagées par le Gouvernement pour améliorer la situation de la médecine générale et sa présence dans les zones rurales et ce que la ministre pense de ces orientations.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé a lancé le 13 décembre 2012 une initiative sur le sujet de la désertification médicale. Elle a ainsi proposé, dans le cadre d'une concertation nationale, plusieurs mesures à caractère incitatif, autour de trois axes : - changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins, notamment en permettant à tous les étudiants de faire un stage en cabinet avant l'internat, en les formant davantage à l'exercice concret en cabinet. La création d'une garantie de revenu permettra aussi à 200 praticiens territoriaux de médecine générale de s'implanter dans les territoires dès 2013 et un « référent-installation » sera désigné au sein des agences régionales de santé dans chaque région pour accompagner les jeunes médecins dans toutes les étapes de leur installation. - transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé par la généralisation du travail en équipe, le développement de la télémedecine, l'accélération du transfert de compétence. - promouvoir des investissements spécifiques pour les territoires isolés. L'accès aux soins urgents en moins de trente minutes sera assuré d'ici 2015. Des réponses sur mesure seront mises en œuvre pour la question des hôpitaux de proximité. Enfin, si l'offre libérale est totalement absente d'un territoire, il ne peut être exclu de recourir à des centres de santé, dont le modèle économique doit être révisé.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8076

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5810

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3792